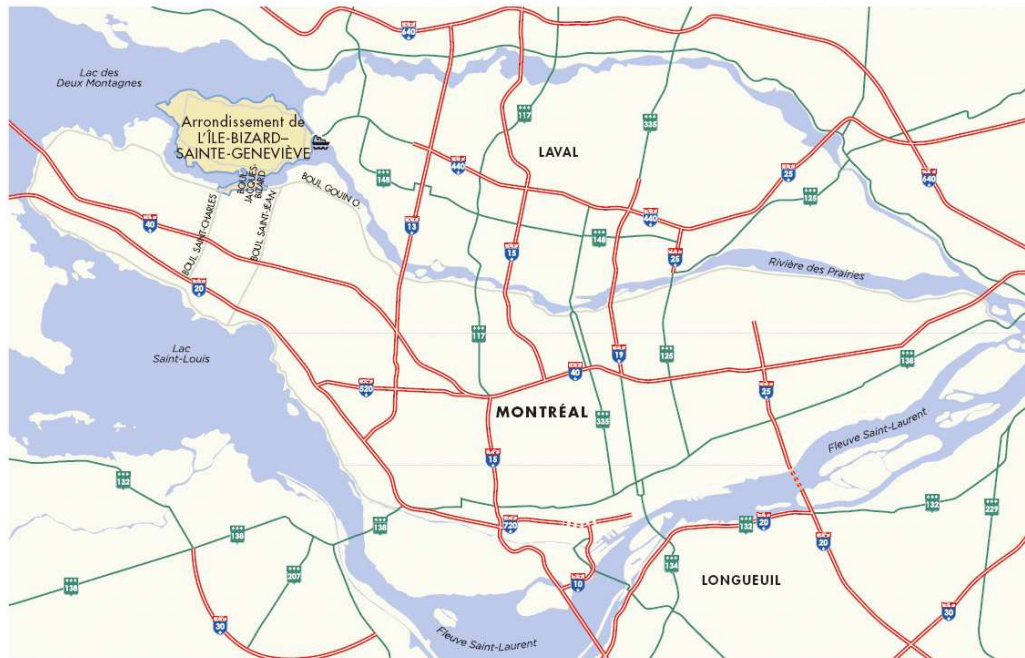


Contexte du projet de paysage humanisé pour l'ouest de l'île Bizard (Ville de Montréal)

L'île Bizard est située au nord-ouest de l'archipel montréalais. Elle est reconnue pour sa qualité de vie, son magnifique parc-nature, son parcours riverain bordé de demeures patrimoniales et autorisant des accès physiques et visuels à la rivière des Prairies et au lac des Deux-Montagnes.



Localisation de l'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte Geneviève

Le territoire qui s'étend à l'ouest de la Montée de l'église est un territoire remarquable, à la fois du point de vue de sa biodiversité que des paysages agricoles qui le composent. C'est un secteur qui comprend une mosaïque d'espaces complémentaires : espaces boisés, parcelles cultivées, friches, marais, marécages, cours d'eau et zones inondables. Ce sont majoritairement des terres privées.

Le cœur du territoire forme un pôle champêtre unique à Montréal, il est bordé par les milieux riverains du lac des Deux-Montagnes et de la rivière des Prairies, dont la plupart sont restés à l'état naturel. L'ensemble du territoire est marqué par la trame seigneuriale de séparation des lots, matérialisée par des haies et des murets de pierres. Il en résulte un paysage champêtre exceptionnel, témoignant d'activités humaines qui se sont développées au fil des siècles en harmonie avec la nature. Ce territoire présente un potentiel éducatif important à la fois pour son histoire, ses caractéristiques agricoles et naturelles (géologie, faune et flore, milieux humides). Il est le témoin des premières activités humaines dans la nature montréalaise.



L'ouest de l'île Bizard (photo oblique 2008, Air Imex)

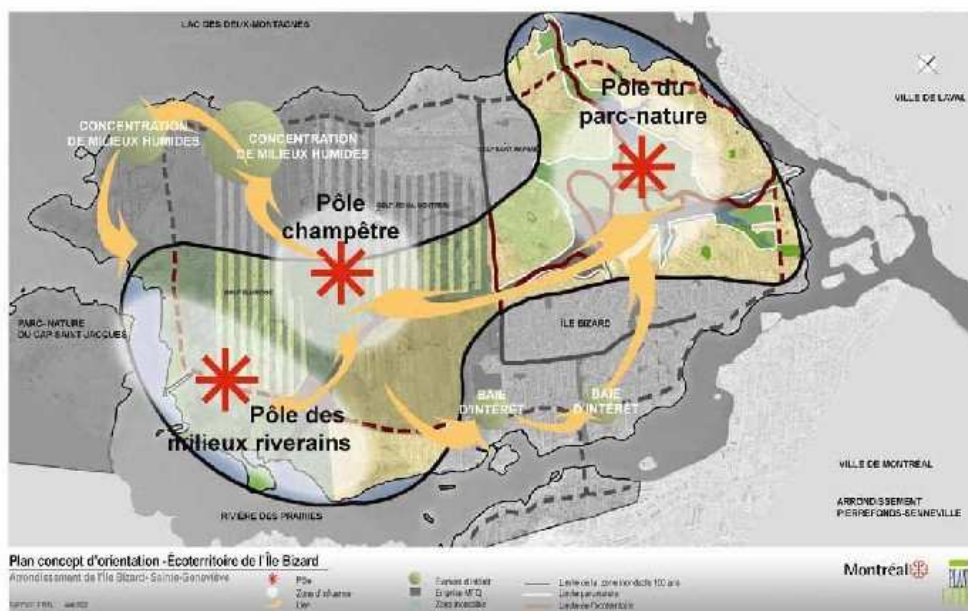
L'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Genève et la Direction des grands parcs et de la nature en ville de la Ville de Montréal travaillent en collaboration autour d'un projet de protection des milieux naturels et de mise en valeur de l'activité agricole, projet qui pourrait prétendre au statut de paysage humanisé. Le territoire concerné couvre plus de 1 000 ha, dont environ 500 sont des milieux naturels qui font l'objet de réflexions en vue d'un projet de conservation. Ce projet de protection et de mise en valeur trouve son origine dans les préoccupations des résidents et des autorités locales auxquels font écho le Plan d'urbanisme et la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels de Montréal.

Le Plan d'urbanisme de l'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Genève considère pour l'Île Bizard comme enjeu fondamental « la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel, paysager et archéologique » (13.3.2) et cible comme objectif particulier de « favoriser la mise en valeur du territoire et des activités agricoles » (objectif 8).

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique montréalaise de protection et de mise en valeur des milieux naturels, des écoterritoires ont été définis permettant « d'assurer une meilleure articulation des projets de développement urbain tout en protégeant la viabilité à long terme des écosystèmes de grande valeur écologique »¹. Pour l'écoterritoire du corridor écoforestier de l'Île Bizard, les objectifs particuliers sont notamment de consolider les foyers de biodiversité présents sur l'île et de créer un corridor écologique et récréatif entre la Pointe Théorêt (extension du parc-nature du

¹ Ville Montréal (2004). Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, p.13
DGPNV – février 2010

Cap-Saint-Jacques), le lac des Deux-Montagnes et le parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard. Des consultations publiques ont eu lieu en 2005 dans le cadre de l'élaboration du plan concept de l'écoterritoire². Le projet proposé a été bien reçu et la nécessité de protéger les milieux naturels a fait consensus. Il est ressorti des discussions une vision articulée autour de trois pôles : le pôle du parc-nature, le pôle champêtre et le pôle des milieux riverains.



*Plan concept de l'écoterritoire du corridor écoforestier de l'île Bizard
(Ville de Montréal, 2006)*

La nécessité d'un mode de gestion communautaire a été évoquée pour la protection et la mise en valeur des pôles champêtre et riverain. À la suite des séances de consultation, un comité de citoyens a été formé afin de se pencher plus particulièrement sur la mise en valeur de l'ouest de l'île. Il en est issu des recommandations, parmi lesquelles le comité a suggéré la réalisation d'un sentier permettant de relier le pôle du parc-nature à la Pointe Théorêt, afin de favoriser la découverte du pôle champêtre, d'accéder à la diversité des paysages et de marquer - par un premier projet concret - l'intention de valoriser le territoire. Pour donner suite aux recommandations, une étude a été lancée par la Direction des grands parcs et de la nature en ville pour l'aménagement de ce sentier, et des démarches ont été engagées sur plusieurs volets du projet de protection et de mise en valeur que sont les milieux naturels, le potentiel agricole et le patrimoine rural, la réglementation.

Sur le plan de la biodiversité, le territoire est composé d'une mosaïque d'espaces unique à Montréal, il offre ainsi des milieux de vie diversifiés. Les rives du lac des Deux-Montagnes et de la rivière des Prairies, restées très naturelles, présentent de grandes plaines inondables occupées par des érablières argentées (marécages riverains),

² Ville de Montréal (2006). Plan concept de l'écoterritoire du corridor écoforestier de l'île Bizard, rapport réalisé par Plani-cité, 24 pages.

particulièrement riches pour la faune³. Les réseaux intérieurs de ruisseaux, de marais et de marécages sont reliés à la rivière des Prairies et au lac des Deux-Montagnes et leur intégrité écologique a été préservée. Ils fournissent des lieux d'alimentation et de reproduction de grande qualité pour la faune. L'alternance de champs cultivés et de zones en friches avec plusieurs stades de successions (champs, friches arbustives et friches arborescentes) séparés par des massifs boisés de taille variable (dont une grande érablière sucrière mature), des murets de pierres et des haies favorise différentes espèces animales⁴ et constitue des corridors intéressants pour le déplacement de la faune. Plusieurs espèces à statut précaire ont été répertoriées⁵. Ce territoire témoigne de pratiques humaines ayant favorisé une grande biodiversité. La Direction des grands parcs et de la nature en ville travaille actuellement sur un projet de conservation en considérant les façons de poursuivre les activités humaines en harmonie avec la nature.

L'Île Bizard a été considérée au 19^e siècle comme « le jardin de Montréal » et jusque dans les années 1980 l'activité agricole y était encore importante. Les terres agricoles figurent parmi les meilleures du Québec et les gelées y sont plus tardives que dans les autres régions du Québec. Beaucoup de terres sont cependant en friches à la fois du fait du départ à la retraite d'agriculteurs et de la spéculation foncière qui vient bloquer des projets de remise en valeur. Pourtant le territoire présente des potentialités importantes pour des projets agricoles et le comité de citoyens souhaite la promotion de l'agriculture. Des contacts ont été pris avec le MAPAQ et la Direction des grands parcs et de la nature en ville a fait réaliser une étude de mise en valeur du potentiel agricole⁶. Cette étude confirme le potentiel agricole de l'ouest de l'île mais souligne que l'élément-clé d'une remise en culture est l'accès aux terres. La reconnaissance du territoire comme paysage humanisé permettrait d'afficher un message fort quant au maintien de la zone agricole permanente à long terme et de bloquer la spéculation immobilière.

Sur le plan du patrimoine rural, un inventaire des murets de pierres de la zone agricole a été réalisé à l'automne 2009 par la Direction des grands parcs et de la nature en ville. Cet inventaire montre l'importance du réseau de murets (près de 50 km de murets) et sa très bonne conservation générale. Ce réseau représente un riche patrimoine, à la fois historique, matériel et immatériel mais aussi écologique et paysager. Les murets de pierres témoignent de la trame seigneuriale de séparation des lots.

³ C'est d'ailleurs dans la partie ouest de l'Île Bizard que l'on retrouve la plus grande concentration de ce type de marécage riverain sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal (sur près de 5 kilomètres de rives).

⁴ Notamment certaines espèces de rapaces, le cerf de Virginie et des espèces d'oiseaux spécifiques aux milieux ouverts comme le goglu, la sturnelle des prés et le merle bleu qui sont de plus en plus rares dans la région de Montréal en raison de la perte de ces types d'habitats.

⁵ Une dizaine d'espèces de plantes sont inscrites sur la liste des espèces floristiques susceptibles d'être désignées comme espèce menacée ou vulnérable dont le chêne bicolore, le caryer ovale, la Wolfie de Colombie, le Dryopteride de Goldie et le carex faux-rubanier de même qu'une espèce faunique désignée vulnérable : la tortue géographique. Ce territoire est susceptible d'abriter d'autres espèces fauniques à statut précaire comme la couleuvre brune et la couleuvre tachetée.

⁶ Groupe Conseil UDA inc. (2009). Mise en valeur du potentiel agricole de l'île Bizard, expertise agronomique.



La mosaïque d'espaces naturels et cultivés ou en friches : source de biodiversité

Du point de vue de la réglementation, la majeure partie du territoire est actuellement sous la juridiction de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. Ce zonage assure une certaine protection du territoire, protection insuffisante cependant du point de vue des milieux naturels et des paysages. L'arrondissement et la Direction des grands parcs et de la nature en ville vont engager des discussions afin d'identifier des outils réglementaires qui permettraient d'assurer une meilleure protection des milieux naturels et de prendre en compte des préoccupations paysagères. Les changements qui seront adoptés marqueront une étape importante dans la reconnaissance du territoire comme Paysage humanisé.

L'engagement d'une demande formelle visant à obtenir le statut de paysage humanisé permettra de consolider une démarche impliquant des partenaires publics et privés, et il favorisera la coordination des actions de différents partenaires gouvernementaux sur le terrain. Le statut de Paysage humanisé permettrait d'assurer la protection de la biodiversité à long terme, de maintenir et dynamiser la zone agricole. Il permettrait de protéger le patrimoine et de reconnaître la qualité exceptionnelle des paysages et de l'harmonie entre l'homme et la nature qui s'y est instaurée. Enfin il donnerait une grande visibilité aux projets particuliers et à la démarche d'ensemble.